



Premiers secours pour personnes désignées (cours d'initiation)

En tant qu'employeur d'une entreprise du groupe D, vous devez toujours veiller à ce qu'un ou plusieurs collaborateurs capables de prodiguer les premiers soins en cas d'accident ou de problème de santé soient présents sur le lieu de travail. Ces collaborateurs ne doivent pas avoir un brevet de secouriste premiers secours, mais ils doivent pouvoir intervenir en ayant les connaissances nécessaires.

Pourquoi ?

En tant qu'employeur de 20 collaborateurs ou plus, vous disposez d'un ou plusieurs secouristes premiers secours brevetés. Par ailleurs, en tant qu'entreprise du groupe D, vous devez prévoir pour toute la durée du travail une série de collaborateurs capables de prodiguer les premiers soins en cas d'urgence. Ils doivent maîtriser parfaitement les principes et compétences de base en la matière.

- Les groupes se composent de maximum 15 participants. Ces derniers acquièrent ainsi un maximum d'expérience pratique afin de pouvoir réagir de façon ciblée aux situations spécifiques à l'entreprise.
- Nous nous concentrons sur le rôle de secouriste (hygiène de base, bonne analyse de la situation, prévoir à l'avance l'évacuation et la procédure, etc.) et les compétences de base pour les premiers secours (hémorragies, blessures, brûlures, etc.).

Qui ?

Le cours d'initiation s'adresse aux collaborateurs qui n'ont pas de brevet de secouriste, mais doivent être capables de prodiguer les premiers soins.

Lors de la sélection, il est important de tenir compte du fait que les premiers secours doivent être garantis durant toute la durée du travail. Donc y compris aussi la nuit en cas de travail en équipe.

Résultat

Toute personne qui a suivi la formation premiers secours pour personnes désignées est apte à prodiguer les premiers soins de manière adéquate sur le lieu de travail en cas d'accident ou de problème de santé.

Quoi ?

La formation premiers secours pour personnes désignées permet aux collaborateurs sélectionnés d'assimiler à court terme les principes et compétences de base en matière de premiers secours.

Cours de base et recyclage secouriste (premiers secours)

Mensura a été agréé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale pour donner la formation secouriste premiers secours. Nous organisons la formation de base qui permet d'obtenir le brevet, mais aussi le recyclage annuel grâce auquel le brevet reste valable.

Comment ?

- Axée sur la pratique, la formation a une durée de 4 heures. Le formateur discute à l'avance avec vous des thèmes importants pour votre organisation.